ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 68107

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle des intermittents du spectacle. Elle lui rappelle que le 21 septembre dernier, il a été confirmé le refus d'ouvrir des négociations sur l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré, maintenant les annexes cinéma spectacle dans un vide juridique, alors même qu'un accord a été signé entre les représentants des salariés du spectacle et leurs employeurs sur la création d'un système d'indemnisation respectant les spécificités de ces professions au sein du régime interprofessionnel de l'assurance chômage, à savoir l'annexe unique. Elle lui indique que cette situation, inchangée depuis plus de six ans, fragilise la vitalité artistique de notre pays, ingrédient majeur d'une dynamique de renforcement du lien social. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les suites que le Gouvernement entend réserver à ce dossier.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de préciser que le régime d'assurance-chômage est déterminé par des accords négociés et conclus sur le plan national et interprofessionnel conformément aux dispositions des articles L. 351-8 et L. 351-14 du code du travail. Le régime d'assurance-chômage des salariés appartenant aux professions visées par les annexes VIII et X n'ayant pas fait l'objet de négociations dans le cadre de la convention du 1er janvier 2001, M. Jean-Marc Ayrault a déposé, au nom du groupe socialiste, une proposition de loi ayant pour objet de combler le vide juridique existant à compter du 1er juillet 2001. Cette proposition a été adoptée en première lecture le 12 décembre 2001 par l'Assemblée nationale, amendée par le Sénat le 24 janvier dernier et adoptée en nouvelle lecture par l'Assemblée, qui est revenue à sa rédaction initiale, le 5 février dernier. Le débat parlementaire doit en conséquence se poursuivre. Il sera achevé avant le 22 février. Le Gouvernement souhaite que des négociations s'engagent sans tarder et se déroulent dans un climat social détendu pour aboutir à un accord durable et novateur attendu depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : Mme Nicole Feidt
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68107
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6123
Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1105